

Congé exceptionnel en recommandé

Par zimmer marc, le 07/12/2017 à 10:40

Bonjour, j'ai envoyé une demande de congé exceptionnel pour me pacser en recommandé avec A.R.

L'employeur est-il tenu de répondre à mon courrier?

En cas de non-réponse, puis-je quand même m'absenter sachant que c'est un congé de droit?

Merci pour votre retour.

Par P.M., le 07/12/2017 à 19:59

Bonjour,

Tout dépend déjà comment vous avez formulé votre lettre et si vous avez demandé une réponse mais si vous avez joignit les justificatif s normalement l'employeur ne peut qu'en prendre acte...